

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE FLAYAT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 décembre 2020

Le Conseil Municipal de la commune de FLAYAT s'est réuni le 21 décembre deux mille vingt à dix-huit heures sous la présidence de Mme le Maire, Marie-Hélène MICHON.

Etaient présents : M-H. MICHON, Maire - P. MOUNAUD, 1^{er} adjoint - N. VILLETELLE, 2^{ème} adjoint - J-Y. HOUARD, 3^{ème} adjoint, en visio-conférence – J-L. VERGNE – A. DUTHEIL – E. BERNARD – G. ANDANSON – L. GAYET - C. MUGNIER,

Etait absent : E. MASCRIER

La séance est ouverte à 18H05

Le secrétariat de la séance est assuré par Alain Dutheil

Mme le maire demande l'accord des élus afin de rajouter les points suivants :

- AVENANT N° 1 AU MARCHE « REHABILITATION DE L'ANCIEN BATIMENT DE LA POSTE EN BATIMENT MULTI-ACTIVITES»
- OUVERTURE ANTICIPEE DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT DE L'ENSEMBLE DES BUDGETS POUR L'ANNEE 2021
- DEPOT DE DEMANDE DE LABELISATION D'EMPLOIS JEUNES AUPRES DE LA DRDJSCS

ORDRE DU JOUR

- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 02 OCTOBRE 2020. Il est adopté à l'unanimité.
- PARTICIPATION DES COMMUNES AU BUDGET 2020 DU SIAEPA ETABLI PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES.

Madame le Maire rappelle aux délégués présents que le Comité Syndical du SIAEPA de la région de Crocq, réuni le 27 novembre 2020 à La Courtine, a adopté à l'unanimité moins une abstention, le principe de la participation des communes au budget 2020 du SIAEPA tel qu'établi par la Chambre régionale des comptes. Cette participation s'élève à un montant total de 395 087, 00 €.

Le Président et le Bureau du SIAEPA, qui négocient un échéancier de paiement avec Véolia, ont ramené cette participation à 360 000 € et proposent que celle-ci soit étalée sur 3ans.

D'autre part, suite au débat qui est intervenu lors du Comité Syndical et, après consultation orale des communes concernées, ils proposent que cette participation soit établie au regard des compétences que chaque commune a déléguées au SIAEPA de la Région de Crocq.

Conformément à la grille de répartition jointe, la participation totale demandée à la commune de FLAYAT s'élève à : 36 056 €.

Les annuités de paiement proposées sont les suivantes :

➤ 1 ^{ère} annuité :	13 191 €
➤ 2 ^{ème} annuité :	13 191 €
➤ 3 ^{ème} annuité :	9 674 €

Madame le Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur la participation demandée à la commune de FLAYAT ainsi que sur ses modalités de paiement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal,

- Accepte la participation totale demandée soit un montant de 36 056 € et les annuités proposées :

➤ 1 ^{ère} annuité :	13 191 €
➤ 2 ^{ème} annuité :	13 191 €
➤ 3 ^{ème} annuité :	9 674 €

- Autorise Madame le Maire à procéder à un premier mandatement à compter du 23 décembre 2020.

- CREATION POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ère CLASSE

L'agent en charge du service administratif pouvait prétendre compte tenu de son ancienneté à un avancement au titre de la promotion interne. La commission administrative paritaire a donné son accord le 05 octobre 2020. Il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe (35 heures) et de nommer l'agent à ce poste à compter du 1^{er} janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

- CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE POUR LE PROJET BIVOUAC

Une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre relative à un projet de construction de deux abris pour l'aire de bivouac. 3 cabinets d'architecte ont répondu :

CLAVEYROLAT S. : 6800 € H.T.

BRUDIEUX ARCHITECTES : 7500 € H.T.

BOYER A. : 7200 € H.T.

Les élus valident la proposition de l'architecte S. Claveyrolat, le moins disant, à l'unanimité. Est aussi validée à l'unanimité l'autorisation donnée au maire de déposer un dossier de subvention par l'intermédiaire du syndicat Est Creuse.

- AVENANT N° 1 AU MARCHE « REHABILITATION DE L'ANCIEN BATIMENT DE LA POSTE EN BATIMENT MULTI-ACTIVITES »

Il est apparu lors de la démolition qu'il est nécessaire de faire des travaux de dépose et réfection de la charpente et de la couverture. Les devis Bertheliet et Gouny représentent une plus-value de 12 745.60 € H.T. à laquelle il faut déduire des travaux qui sont évités par l'installation de cette nouvelle toiture de 2 875.00 € H.T., soit une plus-value de 9 870.60 € H.T.

Les élus valident à l'unanimité cet avenant n°1 pour un montant de 9 870.60 € H.T.

- OUVERTURE ANTICIPEE DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT DE L'ENSEMBLE DES BUDGETS POUR L'ANNEE 2021 :

Considérant que la date limite d'adoption du prochain budget principal est fixée au 15 avril 2021, Considérant la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement durant cette période de transition,

Les élus, à l'unanimité, autorisent Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif principal de l'année 2020 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit 25832 €, et ceci dès le 1^{er} janvier 2021 jusqu'au vote du prochain budget.

- DEPOT DE DEMANDE DE LABELISATION DE 2 EMPLOIS JEUNES AUPRES DE LA DRDJSCS (direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale).

L'objectif est de contribuer au développement du tourisme rural itinérant, notamment par le développement de nouveaux chemins de randonnée et l'amélioration de l'environnement. Adopté à l'unanimité.

- COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION

Repas et Colis de fin d'année : La commission réunie le 06 novembre dernier a décidé en raison de l'épidémie COVID 19,

- de ne pas organiser le repas traditionnel offert aux personnes de plus de 60 ans.
- de commander des coffrets gastronomiques : 3 fournisseurs dont 1 à Sarlat, 1 à Flayat et 1 à Giat. C'est finalement le traiteur Sigalou de Giat qui a été retenu.
- de modifier les critères d'attribution, à savoir : avoir 60 ans au cours de l'année 2020 et être résident permanent sur la commune.

Bulletin d'information : le bulletin d'information a été imprimé par Costes Communication, il a été distribué à partir du 19 décembre 2020.

Organisation de courses au printemps : parcours VTT organisé par Nelly Villetelle, Randonnée à pied organisée par Patrick Faure, course à pied organisée par Jean-Luc Vergne. Contribution de plusieurs associations de la commune à l'organisation de cette journée.

QUESTIONS DIVERSES :

Demande d'un réverbère près de chez Mme Lydie Millet. Il faudrait qu'elle fasse un courrier pour qu'on examine ce qui est possible.

Le groupe TOLOMEI, maroquinerie de luxe, va créer 60 postes près de Merlines. Ils assurent des formations.

La séance est levée à 19h50.